

Corinne NOËL

Maire de Marck-en-Calaisis

Vice-Présidente de Grand Calais Terres & Mers

N/Réf. : Le Maire/Q. Willaume/V.Briez

V/Réf. :

**A l'ensemble des parents d'élèves
de CM2**

Objet : Séjour Neige 2021

Marck, le jeudi 29 octobre 2020

Madame, Monsieur,

Malgré le contexte actuel, la Municipalité restant optimiste, a décidé de reconduire l'organisation du séjour à la neige pour **48 MARCKOIS** de CM2 pendant la 1^{ère} semaine des vacances scolaires d'hiver.

Pour 2021, la nouvelle destination choisie est la station du Collet d'Alleverd qui est une station de sports d'hiver des Alpes françaises située dans le département de l'Isère.

- **Date du séjour** : du samedi 20 février (soir) au dimanche 28 février 2021 (matin).
- **Activités** :
 - Forfaits de ski alpin, 5 séances « Ecole du Ski Français », passages d'insignes ;
 - Remise des insignes ;
 - Casque de ski ;
 - Séance de raquettes ;
 - Manipulation détecteur de victime d'avalanche ;
 - Visite pédagogique à la ferme de la Grangette ;
 - Musée du Grésivaudan ;
 - Luge ;
 - Jeux de neige ;
 - Animations et veillées.
- **Accompagnement** :

Encadrement par :

 - ✓ 1 directeur coordinateur de l'organisme prestataire « Association Découverte Aventure Vacances » de Bergues.
 - ✓ 6 animateurs marckois diplômés (dont Vincent BRIEZ, le responsable jeunesse).
- **La participation réclamée aux familles** :

• Si vous disposez d'une notification 2021 « Aide aux Temps Libres » :	85 €
• Si le quotient Caf Q < 760 € :	345 €
• Si 761 € < Q < 900 € :	355 €
• Si Q > 901 € :	385 €

Le quotient familial Caf (Q) de janvier 2021 sera pris en compte, une attestation datée de janvier 2021 sera donc exigée au moment du paiement. Sans attestation, le tarif le plus élevé est appliqué par défaut sur le portail famille.

Il est déterminé comme suit : (1/12^e des revenus annuels du foyer + le montant des prestations familiales du mois) / nombre de parts.

Je vous rappelle que la commune participe à hauteur de près de 50 % pour ce séjour à la neige.

Nous vous invitons donc à envoyer un mail à jeunesse@ville-marck.fr afin d'obtenir votre dossier d'inscription (**attention : la réception du dossier ne vaut pas inscription**). Ce dossier devra être impérativement retourné par mail pour le **vendredi 20 novembre 17h**.

Si nous avons plus de 48 dossiers d'enfants marckois, il a été décidé qu'un tirage au sort aura lieu le mercredi 25 novembre 2020.

Le **règlement du séjour** sera à effectuer en totalité pour le **4 janvier 2021** sur le portail ou en mairie. Possibilité de payer partiellement en décembre par chèque débité début janvier et un autre début février.

Notez qu'une **réunion de présentation** pour ce superbe séjour à la neige devrait avoir lieu le **mercredi 2 décembre 2020 - 18h15** via les réseaux sociaux (démarche qui sera communiquée dès que les 48 places seront attribuées).

Le service jeunesse reste à votre disposition pour toute question.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire



Corinne NOËL